



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2013. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



TAUX ÉLEVÉ DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET

Près des trois quarts des salariés de la branche travaillent à temps complet.



PAS D'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL

Le taux de salariés à temps partiel est très stable sur la période.



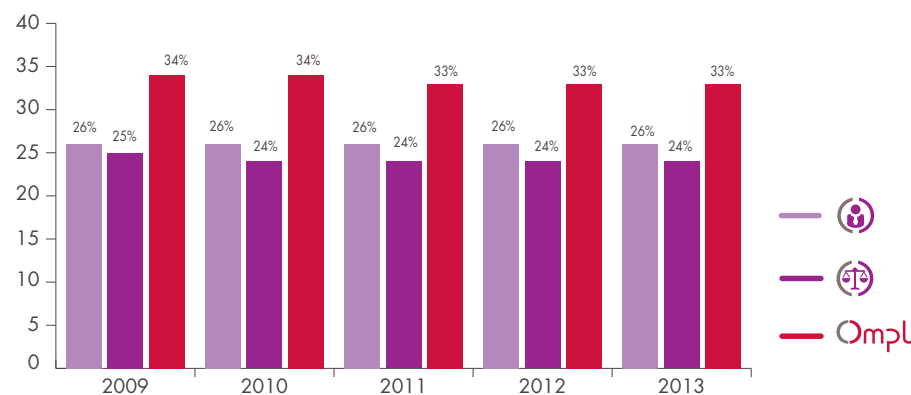
FÉMINISATION DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

Les femmes sont plus souvent à temps partiel que les hommes.

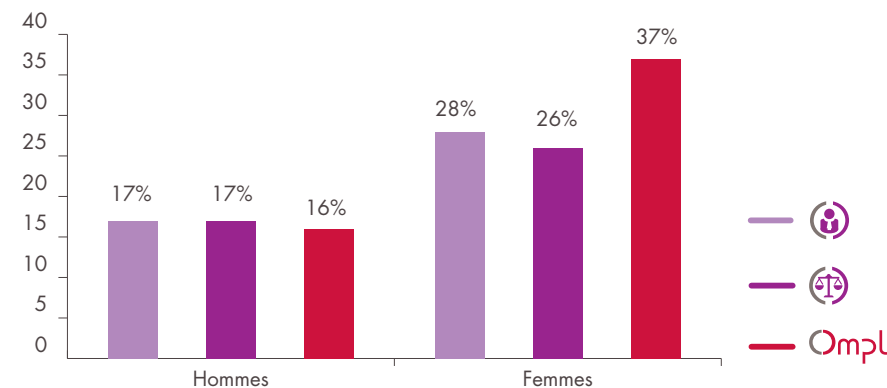
Répartition des salariés par durée du temps de travail

Durée du temps de travail			Ompl
Temps complet	74 %	76 %	67 %
Temps partiel	26 %	24 %	33 %
Total	100 %	100 %	100 %

Évolution du taux de salariés à temps partiel



Taux de salariés à temps partiel par genre



Secteur juridique

Branche professionnelle



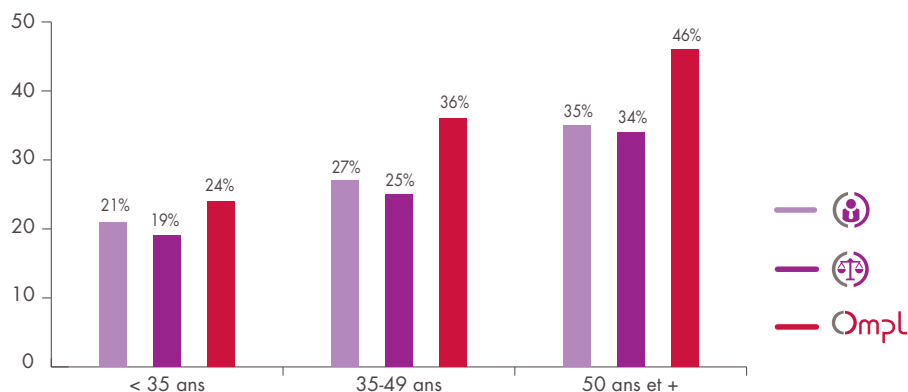
Cabinets d'avocats



PROGRESSION DE L'EMPLOI À TEMPS PARTIEL AVEC L'ÂGE

Dans la branche, le travail à temps partiel concerne plus d'un salarié sur trois de plus de 50 ans, soit un taux supérieur de 14 points à celui moins de 35 ans.

Taux de salariés à temps partiel par tranche d'âge



Dans la branche, 21 % des salariés de moins de 35 ans travaillent à temps partiel.



OUVRIERS PLUS SOUVENT À TEMPS PARTIEL

Le temps partiel est plus développé chez les employés et surtout chez les ouvriers, catégorie qui comprend notamment le personnel de ménage.

Il est plus faible dans les catégories cadres et professions intermédiaires.

Taux de salariés à temps partiel par catégorie sociale

Catégories sociales			Ompl
Cadres	18 %	18 %	32 %
Professions intermédiaires	17 %	17 %	27 %
Employés	29 %	26 %	34 %
Ouvriers	57 %	42 %	62 %
Moyenne	26 %	24 %	33 %



Dans la branche, 18 % des salariés cadres travaillent à temps partiel contre 17 % des professions intermédiaires.



DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL DIFFÉRENTE SELON LES RÉGIONS

Seule la région Île-de-France affiche un taux de salariés à temps partiel inférieur à la moyenne nationale. Dans les autres régions la proportion est plutôt supérieur au tiers des effectifs.

Taux de salariés à temps partiel par région

Régions			
Auvergne-Rhône-Alpes	30 %	28 %	37 %
Bourgogne-Franche-Comté	37 %	32 %	36 %
Bretagne	31 %	31 %	34 %
Centre-Val de Loire	32 %	26 %	34 %
Corse	NS*	23 %	27 %
DOM	NS*	22 %	22 %
Grand Est	30 %	25 %	37 %
Hauts-de-France	32 %	27 %	37 %
Île-de-France	20 %	19 %	26 %
Normandie	37 %	33 %	35 %
Nouvelle-Aquitaine	30 %	25 %	33 %
Occitanie	30 %	28 %	36 %
Pays de la Loire	29 %	29 %	35 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	32 %	26 %	35 %
Moyenne	26 %	24 %	33 %

* NS : Non significatif